

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

QUESTION N° 5/2023

CREATION D'UN MINI PLATEAU SPORTIF

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BARBRY

Une étude a été menée pour création d'un mini plateau sportif dans la cour de l'ancienne école Marie Curie.

Cet équipement, qui représente un coût estimé à 118 979 euros HT, constituerait un réel plus pour l'accueil de loisirs les P'tits fûtés, le centre animation jeunesse ATLANTIS, voire même pour le relais petite enfance les Canailoux.

Ce projet est éligible aux subventions de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 60%, du Département du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs, voire même de la communauté d'agglomération de Cambrai.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de la création d'un mini plateau sportif dans la cour de l'ancienne école Marie Curie ;
- de dire que c'est Monsieur Laurent DESCAMPS (ATC 59) qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener la procédure de marché nécessaire au choix de l'entreprise qui réalisera les travaux ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auxquelles la ville pourrait prétendre auprès de la caisse d'allocations familiales, du Département du Nord et de la communauté d'agglomération de Cambrai ;

- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, en ce compris la convention avec la CAC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 23 février 2023
Transmise à la Sous-Préfecture le 23 février 2023*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Catherine COUTELARD,

Secrétaire de séance

